

Marie-Luce Penchard reçoit les parlementaires polynésiens

Publié le 15 octobre 2010 à 10:30 (Tahitipresse)

Marie-Luce Penchard a pris son petit-déjeuner ce vendredi matin avec les parlementaires polynésiens, les sénateurs Gaston Flosse et Richard Tuheiava ainsi que les deux députés Bruno Sandras et Michel Buillard pour parler réforme électorale. Si Gaston Flosse s'est dit "déçu" car selon lui, "le dossier est bouclé", Bruno Sandras a quant à lui estimé qu'il y avait eu des "avancées" puisque le découpage des îles du Vent en plusieurs sections a été retenu par la ministre.

Arrivée la veille au soir, Marie-Luce Penchard a démarré sa journée marathon par un petit-déjeuner avec les parlementaires. À l'issue de cet entretien, le sénateur Gaston Flosse s'est dit "déçu parce qu'il n'y a plus de discussion possible. Le dossier est bouclé", a-t-il regretté.

"La ministre propose de diminuer la représentation des archipels. Il y a un écart et une disproportion considérables entre les îles du Vent et les îles Sous le Vent qui constitueraient une circonscription composée de sections. Sa représentation serait écrasante par rapport à celle des archipels", a encore déploré Gaston Flosse qui était très attaché à la représentation des archipels.

En effet, Marie-Luce Penchard propose de conserver le même nombre de circonscriptions pour les archipels (les Tuamotu, les Gambier, les Australes et les Marquises), mais avec un élu en moins. Il y aurait donc huit représentants pour les archipels (deux sièges par circonscription) et 42 pour les îles de la Société. "La prime majoritaire est rajoutée, celle qui avait été tellement décriée, mais avec un autre mode d'application et un taux à mon avis trop important", a encore commenté Gaston Flosse avant de conclure : "Les choses sont décidées et on s'achemine vers les propositions de monsieur Barthélémy".

Une circonscription unique des îles de la Société

Le député-maire de Papara, Bruno Sandras ne partage pas le sentiment de Gaston Flosse. "Moi, j'y vois des avancées, notamment par rapport à notre dernier déplacement, où nous avons essayé de plaider pour le découpage des îles du Vent en plusieurs sections. Ça a été retenu, non pas quatre mais trois sections", a-t-il indiqué avant de poursuivre : "La nouveauté c'est cette circonscription unique des îles de la Société pour tenir compte de la réalité démographique de la Polynésie, avec une prédominance des îles de la Société par rapport aux archipels. Et comme il y a une baisse du nombre d'élus, ils ne pouvaient pas diminuer qu'aux îles du Vent sans diminuer dans les archipels, car ça aurait été anticonstitutionnel dès le départ. On va voir maintenant comment les archipels vont le prendre".

De 57 à 50 élus

Le nombre de représentants à l'Assemblée de la Polynésie française passera donc de 57 à 50 représentants lors des prochaines élections qui doivent se dérouler selon le calendrier normal, autrement dit en 2013. Car pour l'instant, il n'est pas question de provoquer des élections anticipées. Du moins, Marie-Luce Penchard a indiqué aux parlementaires polynésiens qu'elle n'avait pas abordé ce sujet avec le président de la République. "Ça dépend de la situation politique du Pays. Si les choses se compliquent, ça nécessitera certainement des élections anticipées. L'outil sera prêt pour les prochaines échéances", a précisé Bruno Sandras.